

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE POIROUX

Numéro de dossier : 29V2026

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT PARKING RUE DU STADE

LE MAIRE

- VU** la demande en date du **02 juin 2026** présentée par **Monsieur HALEZ** sis rue du Tailleux – 50180 ST LÔ,
- VU** la demande de stationnement temporaire d'un véhicule type **Renault Master** et d'un stand de **2.50m X 5m** pour une exposition de vente d'outillages le long de l'impasse de la Fignousière, sur l'espace herbeux (plan ci-joint),
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales,
- VU** l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : à charge pour eux de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

Monsieur HALEZ devra veiller à la sécurité et au bon déroulement de cette exposition.

ARTICLE 3 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de ce stationnement.

ARTICLE 4 – Durée de l'occupation.

Cette autorisation est accordée pour la matinée de **samedi 20 juin 2026, entre 9 h et 11 h.**



Fait à Poiroux, le 04 juin 2026
L'adjoint à la voirie
Francis CHUSSEAU



0066

R DU STADE

AB00019

AB00020

AB00021

AB00022

AB00023

Impasse de la Fignousière

STATIONNEMENT

Impasse de la Fignousière

Impasse de la Fignousière

AB

AB00009

a



Plan 1

Edité le 04/06/2026 - Echelle : 1/800 - Format : A4

